



## le locataire doit-il payer la cuisine du propriétaire

Par **Patricia Pelletier**, le **06/02/2008** à **19:10**

Monsieur,

Ma fille est locataire d'un logement F2 à 270,10E, l'agence lui ajoute 162E pour une cuisine aménagée, un petit cabanon qui est inondé lorsqu'il pleut, un petit meuble de salle de bain avec vasque et un seiche serviette.

Ont-ils le droit de faire payer cette somme, je précise, par ailleurs que les anciens locataires payent depuis 7 ans.

Peuvent-ils payer cette somme, encore des années.

Vous remerciant par avance, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués

Pelletier Patricia